



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE**
Séance du jeudi 4 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre février, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Stéphanie MONTAIGNE et Michèle ROUGEGREZ
MM. Cyrille CAFFIN, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Nicolas KALACSAN, Éric LEFÈVRE, Thomas LOISEAUX (arrivé en cours de réunion), Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absent excusé : M. Sylvain CARLU

Secrétaire de séance : M. Nicolas KALACSAN

Monsieur DEHURTEVENT demande au Conseil l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Finances – Devis tableau blanc école de Lamotte-Warfusée,
- Finances – Éclairage public - remise en état des armoires et modernisation de système d'éclairage.

Voirie – rue de Corbie : déclassement de la section de la D122 (rue de Corbie) et reclassement dans le domaine communal

Monsieur le maire rappelle le courrier du Département concernant la proposition de déclassement de la rue de Corbie et plus particulièrement la D122 d'une longueur 471 mètres.

Cette opération pourrait être réalisée moyennant le versement par le département d'une soulte d'un montant de 9 665,00 € correspondant au montant HT des travaux qui auraient dû être faits.

Monsieur le Maire informe qu'à l'issue de cette démarche, la Commune pourra réaliser la demande de déclassement pour une intégration dans le domaine intercommunal. Il rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière de voirie. Le Conseil s'engage alors à reverser la soulte à la Cdc du Val de Somme.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve le déclassement à la Commune de la section D122 rue de Corbie,
- accepte la soulte proposée par le Département d'un montant de 9 665 € relative à cette opération,
- procède au classement de la rue de Corbie et plus particulièrement de la section D122 dans le domaine communal,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents se rattachant à cette opération.

Finances demande de subventions phase 4 : création de locaux commerciaux et artisanaux

Dans la continuité du projet de pôle dynamique et fonctionnel autour des écoles, Monsieur le Maire présente au Conseil la phase 4 relative à la création de locaux commerciaux et artisanaux.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du plan de relance des services de l'État, de la Région et du Département, des aides complémentaires peuvent être accordées aux collectivités. D'autre part, il annonce qu'après un rendez-vous avec Mme GARCIA, sous-Préfète de notre département, mais aussi avec les services du département, d'autres aides peuvent être accordées.

C'est pourquoi il suggère d'intégrer sur la phase 4 les aménagements de trottoirs et d'un arrêt de bus ainsi que l'effacement des réseaux face aux commerces.

Il s'agit d'une véritable opportunité qui permettra de donner plus de valeur à notre projet au niveau de la région, mais aussi sur le financement au titre du fonds friche.

Ainsi la phase 4 s'organisera comme suit :

- Création de locaux commerciaux 854 177,10 € HT
 - Aménagement des extérieurs..... 70 738,46 € HT
 - Effacement des réseaux face aux commerces..... 523 482,00 € HT
- Soit un montant total de 1 448 397,56 € HT

Monsieur DEHURTEVENT expose qu'au niveau des commerces, un boulanger semble fort intéressé par la location d'un local. Une rencontre avec l'architecte en charge de ce projet a été conduite dernièrement afin de réfléchir au mieux à des aménagements. Monsieur le Maire précise, après interrogation des élus, que cet artisan instruit actuellement des dossiers auprès de différentes entités (banques, administrations, architectes, etc.) pour la concrétisation de son installation dans notre Commune. Ce commerce sera créateur de près de 12 emplois.

Par ailleurs, pour le second local, Monsieur Le Maire expose, à l'appui de M. CAFFIN, que des consultations d'artisans du secteur ont été réalisées. L'idée serait d'aménager des casiers à disposition des artisans du secteur. Le Conseil, sur proposition du Maire, suggère également la consultation des habitants par le biais de « l'actu express » sous forme d'une enquête.

Après débats, le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité :

-
- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide :
 - du Département au titre du dispositif d'aide au développement des commerces de proximité en milieu rural et de l'IDEAL,
 - du département au titre des amendes et polices,
 - des services de l'État au titre de la DETR et du DSIL,
 - de la Région au titre du dispositif « maintien du dernier commerce de proximité dans une Commune
- arrête le plan de financement suivant :

MONTANT GLOBAL DU PROJET	1 448 397,56 € HT	1 709 677,07 € TTC
Date prévisionnelle de début des travaux : Septembre 2021		
délai d'exécution : 10 mois		
fin prévisible d'exécution : Juin 2022		
Acquisition bâtiment	142 000,00 €	142 000,00 €
Création des locaux commerciaux - Travaux	633 190,00 €	759 828,00 €
Création des locaux commerciaux – honoraires	78 987,10 €	94 784,52 €
Aménagement des extérieurs – travaux	66 838,46 €	80 206,15 €
Aménagement des extérieurs – honoraires	3 900,00 €	4 680,00 €
Effacement des réseaux face aux commerces	523 482,00 €	628 178,40 €

RESSOURCES :	%	MONTANT
Aides publiques :		
ÉTAT – DETR		253 276,00 €
ÉTAT - DSIL		189 957,00 €

ÉTAT - FONDS FRICHE	En cours d'étude
DÉPARTEMENT – MAINTIEN COMMERCES	40 000,00 €
DÉPARTEMENT – AMENDES ET POLICES	42 443,08 €
RÉGION – AIDE DVPT DE COMMERCES	150 000,00 €
FDE	203 046,00 €
Montant global des ressources :	830 954,99 €
AUTOFINANCEMENT :	830 954,99 €

Avant de passer au point suivant, Monsieur le Maire fait un retour sur le chantier de la cantine en cours. Lors de la dernière réunion de chantier et suite à des constats de problèmes sur la partie maçonnerie et sur le suivi de chantier, M. Dehurtevent explique qu'une mise au point a été faite. Il en profite pour remercier les élus présents régulièrement sur le chantier.

Finances - Pôle dynamique et fonctionnel autour des écoles : demande de subvention fonds friche

Dans la continuité du projet de pôle dynamique et fonctionnel autour des écoles et suivant le plan de financement présenté préalablement, Monsieur DEHURTEVENT donne la parole à M. CAFFIN pour la présentation du fonds friche.

M. Caffin annonce que le Plan de relance donne l'opportunité d'accompagner les territoires sur le recyclage foncier des espaces artificialisés. Une enveloppe de 259 M€ sur deux ans est entièrement territorialisée pour permettre le financement d'opérations de recyclage de friches, et se traduit par la mise en œuvre d'appels à projets à l'échelle régionale.

Ainsi, l'achat du hangar agricole en 2019 pour la réalisation du pôle dynamique et fonctionnel autour des écoles nous permet d'avoir accès à ce fonds d'aide.

M. DEHURTEVENT rappelle la globalité du projet :

- 🚧 Phase 1 : Transformation d'un hangar en école,
- 🚧 Phase 2 : Réhabilitation du gymnase « le Santerre »,
- 🚧 Phase 3 : Agrandissement du gymnase pour la création d'un restaurant scolaire intergénérationnel,
- 🚧 Phase 4 : Aménagement d'une partie de l'ancien hangar en locaux commerciaux à destination de commerces et artisans.

Il présente un plan de financement global réactualisé suivant l'intégration du chiffrage de la phase 4 comme suit :

MONTANT GLOBAL DU PROJET	3 697 456,72 € HT	4 519 277,67 € TTC
Date prévisionnelle de début des travaux : 2020 - 2022		
délai d'exécution : 2 ans		
fin prévisible d'exécution : Juin 2022		
Phase 1 : création d'une école	1 186 812,21 €	1 534 904,26 €
Phase 2 : réhabilitation du gymnase le Santerre	170 282,66 €	204 339,19 €
Phase 3 : création d'un restaurant scolaire intergénérationnel	891 964,29 €	1 070 357,07 €
Phase 4 : aménagement de locaux commerciaux et artisanaux	1 448 397,56 €	1 709 677,07 €
RESSOURCES :	%	MONTANT
Aides publiques :		
ÉTAT DETR		961 389,00 €
ÉTAT DSIL		189 957,00 €
FONDS FRICHE		En cours
RÉGION	Phase 3 en cours	176 447,00 €
DÉPARTEMENT – POLITIQUE TERRITORIALE		343 857,00 €
DÉPARTEMENT – ENVE. COMPLÉMENTAIRE		En cours
DÉPARTEMENT – MAINTIEN DES COMMERCES		40 000,00 €
DÉPARTEMENT – AMENDES ET POLICES		42 443,08 €
INTERCOMMUNALITÉ – AIDE VRD		61 025,80 €

FDE	203 046,00 €
CAF	40 000,00 €

Montant global des ressources : 2 058 164,88 €

FCTVA	692 418,04 €
RESTE À CHARGE	1 768 694,76 €
Dont : Emprunt	840 000,00 €

Le Conseil, après débat, à l'unanimité :

- approuve le projet dans sa globalité suivant le plan de financement présenté ci-dessous,
- sollicite la région des Hauts de France au titre du fonds friche,
- donne pouvoir au Maire pour la réalisation du dossier de subvention.

Finances – éclairage public remise en état des armoires et modernisation de système d'éclairage

Monsieur le Maire présente au Conseil un chiffrage de modernisation du système de l'éclairage public sur la Commune. Il s'agit de remplacer les ampoules par des LED et dans le même temps de mettre en conformité les armoires. Cette opération sera réalisée par la FDE de la Somme.

Une étude avait été présentée au Conseil il y a quelques années. Monsieur DEHURTEVENT ajoute que sur le plan financier d'une part, ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 60 %. D'autre part, la Commune ferait une économie de près de 5 773,00 € par an sur la consommation, soit un impact sur la consommation d'énergie de 38 486 Kw par an en moins.

Ces aménagements permettront également une économie de 2 047 € par an sur la maintenance FDE. Pour finir, si la Commune réalise les travaux, elle sera exonérée pendant 2 ans de la contribution annuelle.

Monsieur le Maire présente un chiffrage pour la réalisation de cette opération qui s'articulera en 4 phases :

PHASE	LIBELLE	DEPENDES		RECETTES			RESTE A CHARGE
		HT	TTC	SUBV FDE 20,00%	DEPARTEMENT 40,00%	TVA 16,40%	
1	EP RENOVATION ARMOIRES ET DIVERSES RUES	113 765,00 €	136 518,00 €	45 202,00 €	45 506,00 €	22 394,41 €	23 415,59 €
2	EP RUE MARC DESANLIS ÉCLAIRAGE LED	39 915,90 €	44 299,08 €	17 981,00 €	15 966,36 €	7 266,82 €	3 084,90 €
3	EP RUE DES CHARMES ÉCLAIRAGE LED	9 223,30 €	11 068,00 €	1 845,00 €	3 689,32 €	1 815,59 €	3 718,09 €
4	EP CH ABANCOURT ECLAIRAGE LED	9 993,50 €	11 993,00 €	1 999,00 €	3 997,40 €	1 967,33 €	4 029,27 €
TOTAL :		172 897,70 €	203 878,08 €	67 027,00 €	69 159,08 €	33 444,16 €	34 247,84 €

Monsieur le Maire explique que La Fédération propose aux Communes qui le souhaitent d'exercer les prérogatives :

- De la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public,
- De la maintenance des installations d'éclairage public,
- De l'achat de l'énergie de l'éclairage public.

Si la Fédération est maître d'ouvrage des investissements, la Commune n'aurait plus à déboursier que sa participation, sur le montant hors taxes des travaux, la TVA et les aides étant avancées par la Fédération. Même si la responsabilité de réaliser les travaux incombe à la Fédération, la Commune garde la maîtrise des décisions d'investissements, les travaux devant faire préalablement l'objet d'une décision concordante de la Commune et d'un accord de financement de la Commune sur sa contribution.

Le Conseil à l'unanimité :

- Décide de transférer sa compétence maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la Fédération,

- Valide le projet de remise en état des armoires et de modernisation du système d'éclairage public,
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer les documents se reportant à cette opération,
- Sollicite l'aide du département

Monsieur le Maire propose que la commission voirie s'occupe de la partie technique pour la réalisation de ces travaux notamment le choix de la couleur de la lumière.

Finance – achat d'un tableau blanc pour l'école de Lamotte-Warfusée

Suite à une demande de Mme DESTALMINIL, enseignante à Lamotte-Warfusée, Monsieur DEHURTEVENT présente au Conseil un devis de la société « Manutan » pour l'achat d'un tableau blanc spécial rétroprojection.

L'investissement s'élève à la somme de 414,58 €

Le Conseil valide l'achat.

Questions diverses

- Commissions communales : Monsieur le Maire répartit un ensemble de dossiers auprès des différentes commissions afin que chacune puisse travailler sur les sujets suivants :
 - Entretien des chemins communaux,
 - État du mobilier,
 - Informatisation des écoles,
 - COVID – Campagne de vaccination.

La séance est close à 21 heures 07